

CADRE LEGAL : DEFINITION ET OBJECTIFS

La loi pour le plein emploi (LPE) du 18 décembre 2023 introduit l'obligation pour chaque demandeur d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA (BRSA), de se voir proposer un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle, des actions de formation, d'accompagnement et de levée des freins. La loi prévoit également la possibilité d'un accompagnement intensif correspondant à une durée hebdomadaire de 15 heures.



L'arrêté du 6 août 2025 relatif au référentiel national de l'accompagnement intensif en fixe les principes, les modalités d'organisation et les attendus pour les acteurs, les indicateurs de suivi, un fichier métier recensant les actions mobilisables.

L'accompagnement intensif est une modalité d'accompagnement renforcé, de durée limitée, destinée aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité du contrat d'engagement, dans le cadre d'un plan d'action individualisé et d'une programmation hebdomadaire d'activités avec pour objectif un retour à l'emploi ou la levée des freins.

Principes de l'accompagnement intensif

Personnalisation



Une relation de confiance entre la personne et son référent, individualisation des actions et prise en compte des besoins et contraintes.

Complémentarité



Un renforcement ponctuel de l'accompagnement de droit commun[1].

Temporalité



Un accompagnement limité dans le temps, avec attention portée à la fréquence des échanges entre le référent et la personne accompagnée et à la fluidité du parcours (notamment en cas de changement de référent).

Engagement et autonomie



Une participation active et renforcée de la personne.

Orientation emploi "work first"



Une priorité est donnée aux mises en situation professionnelle (immersion, intérim, clauses sociales) pour affiner le projet et identifier les freins périphériques.

Programmation hebdomadaire



Une planification effective d'activités inscrites dans le contrat d'engagement (15h comme référence adaptable), combinant actions accompagnées et actions en autonomie.

LE PUBLIC

Toute personne en accompagnement peut bénéficier de l'accompagnement intensif sur la base du volontariat, ou sur proposition du référent d'accompagnement et des Services Départementaux d'Insertion (SDI).

[1] L'accompagnement de droit commun se caractérise par une inscription à France Travail, une orientation sous 6 semaines vers un organisme référent, un diagnostic personnalisé, la signature d'un contrat d'engagement et des modalités d'accompagnement adaptées à la situation de la personne.

INTENSITE ET DUREE

L'intensité



L'article L.5411-6 du Code du travail prévoit **une intensité cible de 15 heures d'activité par semaine**, entre actions accompagnées et actions autonomes. Cette cible peut être majorée ou minorée en fonction du diagnostic individuel du bénéficiaire.

Ces actions pourront être valorisées via des forfaits horaires prédéfinis dans l'outil informatique, ce qui facilite le chiffrage et la contractualisation du plan d'action.

La durée



Sur le département de l'Hérault, la durée de l'accompagnement intensif est définie entre :
2 mois minimum et 6 mois maximum.

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

Le portefeuille du référent d'accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement intensif :



la file active préconisée ne peut aller au-delà de 50 demandeurs d'emploi accompagnés à un instant T par un référent d'accompagnement (portefeuille actif).

Toutefois, le référent d'accompagnement peut cumuler des accompagnements intensifs (≥ 2 entretiens par mois et valorisation de la cible des 15h) et des accompagnements renouvelés (≤ 2 entretiens par mois et non valorisation de la cible des 15h).

Les pratiques et les conditions organisationnelles

Des pratiques sont à favoriser parmi lesquelles :

- La mutualisation des publics, de l'offre et de l'animation entre organismes référents ;
- La participation à des actions locales de droit commun ;
- L'autonomie et la capacité d'agir par la personnalisation de l'accompagnement et du parcours intensif ;
- La création d'outils de suivi et d'accompagnement par le référent ;
- Des modalités d'accompagnement qui mixent le collectif et l'individuel.

Concernant les conditions organisationnelles :

- Une attention est accordée à la part prédominante des actions accompagnées [2] au regard de la part des actions en autonomie ;
- Une attention particulière est portée à la fréquence des échanges et entretiens individuels qui peuvent s'organiser en présentiel ou distanciel (téléphone, entretiens individuel et collectif en physique et en visio).

OUTILS ET INDICATEURS POUR LE REFERENT D'ACCOMPAGNEMENT

Outils

Pour assurer la mise en œuvre efficace de l'accompagnement intensif, il est prévu plusieurs outils :

- **Un calendrier partagé dans VieSION** : planification d'actions communes, échanges entre référents et partenaires (par territoire ou par thématique), pour coordonner les interventions.
- **Le référentiel d'accompagnement national** : document de référence qui définit les attendus qualitatifs, les modalités de programmation, les critères de réussite, les indicateurs (RSActus34).

Objectifs et indicateurs

L'accompagnement intensif poursuit des objectifs d'insertion sociale et professionnelle en cherchant à dynamiser la reprise d'activité et favoriser la levée des freins tels que définis dans le contrat d'engagement, conformément à l'article L.5411-6 du Code du travail, à travers des actions de formation, d'accompagnement et d'appui.

L'intensification du parcours porte sur 3 niveaux d'objectifs avec des indicateurs mettant en avant la notion de progression dans le cadre du parcours d'accompagnement.

A titre d'illustration, vous trouverez ci-dessous trois tableaux qui s'appuient sur le référentiel relatif à l'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (adopté par le Comité national pour l'emploi).

D'autre part, un tableau de qualification des résultats sera joint aux conventions.

OBJECTIFS GENERAUX	INDICATEURS	
Atteindre progressivement le ciblage des 15h (à minorer ou majorer en fonction de la situation)	• Programmation des activités ; • Définition du volume et du rythme ; • Evolution de la durée moyenne d'accompagnement...	
Veiller à la fréquence des entretiens (minimum 2/mois)	• Evolution de la fréquence des échanges (entretien individuel ou collectif, physique, par visio, téléphonique) ; • Niveau d'adhésion du BRSA ; • Pluridisciplinarité des interventions en plus du RA (conseiller en emploi, Travailleur social, psychologue, éducateur...)...	
Identifier les progrès des BRSA dans le cadre de l'évolution du parcours, valoriser leurs avancées progressives vers l'emploi et les démarches en autonomie	• Valorisation des étapes positives du parcours ; • Capacité à passer de démarches accompagnées à des démarches encadrées ; • Participation à des ateliers collectifs ; • Réorientation vers un autre parcours...	
Accéder à une situation stabilisée (en référence aux deux autres tableaux)	• Accès aux droits (retraite, AAH ...) ; • Entrée en formation ; • Sortie en emploi...	

OBJECTIFS "DIMENSION SOCIALE"	INDICATEURS	
Remobiliser la personne	- Formation aux savoirs de base ; - Participation à des ateliers de remobilisation...	
Retrouver un équilibre familial	- Soutien parentalité ; - Aides à domicile ; - Soutien psychologique ou autre...	
Prendre sa place de citoyen dans la société;	- Participation à des groupes d'intérêt ; - Inscription dans des réseaux ; - Appartenance à une association...	
Raccrocher aux dispositifs de droit commun	- Accès aux droits sociaux (allocation de solidarités aux personnes âgées, AAH, ouverture droits au chômage...) ; - Accès aux droits médicaux (médecin traitant, accès aux dispositifs de soins....)...	
Levée des freins périphériques	Logement, mobilité, santé, garde d'enfants, budget ...	

OBJECTIFS "DIMENSION EMPLOI"	INDICATEURS	
Elaborer une stratégie de retour à l'emploi	- Définition d'un plan d'action global et de ses étapes ; - Définition d'un projet professionnel et identification des freins périphériques ; - Orientation vers France Travail ...	
Affiner et valider le projet professionnel	- Reprise de formation ; - Visite entreprise, visite de plateau technique, immersion, stages ...	
Soutenir l'accompagnement vers l'emploi	Accompagnement, Coaching parrainage Pairs aidance ...	
Conseiller en évaluation professionnelle	Validation des acquis, bilan de compétences...	
Orienter et accompagner vers des solutions professionnelles de parcours	- Placement en couveuse ; - Accès à l'emploi non durable ; - Clauses sociales ; - Chantier d'insertion ...	
Faciliter la reprise progressive d'une activité professionnelle	Contrats de travail court (CDD, intérim, CDI...)	
Guider et sécuriser l'inscription dans l'emploi durable	- Sortie positive vers l'emploi (min 6 mois et min ½ temps) ; - Création d'activité ...	